



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral, une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains, est prescrite à la demande de Territoires Publics, sur le territoire de la commune de RENNES, dans le cadre du projet d'opération de restauration immobilière du centre ancien de Rennes.

L'enquête se déroulera du mardi 16 janvier 2024 (10h) au mardi 30 janvier 2024 (17h).

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement au siège de Rennes Métropole (4 rue Henri Fréville – RENNES) aux heures suivantes pendant la durée de l'enquête :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Des observations sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- au siège de Rennes Métropole, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le maire ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé au siège de Rennes Métropole.

Monsieur Benoît LERAY, agriculteur en activité, désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public au siège de Rennes Métropole, les :

- mardi 16 janvier 2024 de 10h à 12h ;
- mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 16h ;
- mardi 30 janvier 2024 de 15h à 17h.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Rennes, le 28 NOV. 2023

Pour le préfet, et par délégation
Le secrétaire général

Pierre LARREY